



CLÉ VERTE

Une certification avantageuse

Clé Verte est un programme volontaire de certification environnementale des ateliers de services automobiles du Québec. Résultat d'une initiative de la Table de concertation sur l'environnement et les véhicules routiers du Québec, le programme a officiellement été lancé en mars 2009 et sa gestion a été confiée à Nature-Action Québec, un organisme à but non lucratif et entreprise d'économie sociale qui œuvre en environnement depuis 1986.

Les ateliers qui s'inscrivent au programme sont d'abord formés par le personnel de Clé Verte, puis doivent mettre en place un nombre plus ou moins important, selon le cas, de mesures leur permettant de respecter une série d'obligations réglementaires et de bonnes pratiques en matière d'environnement. Une fois cette étape franchie, ils sont visités par l'auditeur du programme et reçoivent éventuellement leur certificat Clé Verte, assurant aux consommateurs qu'ils se conforment aux plus hauts standards environnementaux qui soient au Québec. Ils disposent de 18 mois pour compléter le processus et peuvent obtenir du soutien auprès des responsables tout au long de leur démarche.

Outre leur certificat, les ateliers peuvent afficher leur distinction par le biais d'une plaque murale, d'auto-collants, d'articles griffés et sur le site Web du programme. Des affiches et des dépliants destinés au grand public seront bientôt en circulation pour faire connaître le fruit de leurs efforts à leur clientèle. Certains ateliers ont même intégré le logo du programme à leur enseigne lumineuse ou peint celui-ci sur leurs portes d'ateliers !

La certification en cinq points

Tous les ateliers certifiés s'engagent à offrir à leurs clients des services respectant les exigences du programme Clé Verte, à savoir :

1. le respect de l'environnement ;
2. le respect des lois et des règlements ;
3. l'application de bonnes pratiques environnementales en atelier, allant au-delà des lois et règlements ;
4. l'entretien des équipements ;
5. la compétence des ressources humaines.

L'automobiliste qui choisit un atelier certifié Clé Verte s'assure que le personnel :

- récupère chacune des matières résiduelles générées par l'entretien de son véhicule, lorsque c'est possible de le faire ;

Nature-Action Québec entend maintenant faire la promotion du programme auprès du grand public, de manière à ce que les consommateurs recherchent et choisissent des ateliers Clé Verte.

- a appris à manipuler, trier et entreposer les matières résiduelles dangereuses en respectant les exigences des lois et règlements applicables ;
- est formé à d'autres bonnes pratiques environnementales reconnues qui permettent d'améliorer la prévention de la pollution et la mise en place des mesures liées aux exigences environnementales ;
- est sensibilisé à l'importance de faire affaire avec des entreprises de récupération et de recyclage enregistrées, ou dont les opérations de manipulation, d'entreposage et de transport sont conformes aux lois et règlements applicables.

Une popularité croissante

En date de janvier 2015, près de 700 ateliers sont inscrits au programme. De ce nombre, près de 90 % sont maintenant certifiés, et les 2/3 de ceux-ci ont déjà renouvelé leur certification ou s'apprentent à le faire, démontrant leur intérêt pour Clé Verte. Il faut dire que l'approche retenue par Nature-Action Québec, de soutien et d'accompagnement des ateliers qui s'engagent dans le processus, facilite de beaucoup la mise en place des mesures de correction ou d'amélioration. Les ateliers intéressés n'ont qu'à contacter les responsables du programme au 450 536-0422,

poste 300, ou à consulter le site [Web cleverte.org](http://Web.cleverte.org).

Une vision évolutive

Après s'être fait connaître auprès de l'industrie afin de développer une masse critique d'ateliers certifiés, Nature-Action Québec entend maintenant faire la promotion du programme auprès du grand public, de manière à ce que les consommateurs recherchent et choisissent des ateliers Clé Verte, valorisant ainsi des entreprises qui ont posé des gestes concrets en faveur de la protection de l'environnement.

Les consommateurs ont donc commencé à entendre parler davantage du programme l'an dernier, et cet effort ira en s'intensifiant au cours de la prochaine année ; de quoi réjouir les ateliers qui se donnent la peine de faire les efforts nécessaires pour participer concrètement au développement durable !

Les avantages d'être certifié

Les ateliers qui obtiennent leur certification ont mis en place un processus qui, à terme, leur offre plusieurs bénéfices :

- mobilisation du personnel ;
- prévention en santé et sécurité ;
- image positive de l'atelier dans sa municipalité et son quartier ;
- protection de votre investissement, en évitant par exemple de contaminer le sol ;



PHOTO : YANNI CANNO

Stéphane Tanguay est biologiste de formation et possède une maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke. Il a débuté chez Nature-Action Québec en 2004, où il a successivement occupé les fonctions de chargé de projets, de coordonnateur et de directeur de projets.

- attrait des ateliers certifiés auprès des techniciens diplômés en quête d'un premier emploi ;
- réduction des risques environnementaux et donc des probabilités de recevoir une amende à ce chapitre ;
- avantage concurrentiel auprès de la clientèle qui favorise les produits et les services plus respectueux de l'environnement.

La plupart des ateliers confirment qu'ils ne retourneraient pas en arrière tellement ils apprécient le ménage que l'implantation du programme leur a permis de réaliser. Un propriétaire a même raconté avoir vu un inspecteur municipal retourner sur ses pas quand il a constaté que l'atelier était certifié Clé Verte, sûr que ce dernier répondait déjà aux points qu'il venait vérifier !

Et les concessionnaires !

Plus de 150 ateliers sont inscrits à titre de concessionnaire dans la base de données du programme. Plusieurs services de carrosserie hébergés chez un concessionnaire le sont également. Il ne manque que vous !

 Stéphane Tanguay